



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/421
S/19957
23 juin 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
Point 40 de la liste préliminaire*

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Lettre datée du 16 juin 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la République fédérale d'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les versions anglaise et française de la déclaration que les ministres des affaires étrangères des 12 Etats membres de la Communauté européenne ont faite sur le Liban le 13 juin 1988 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

(Signé) Alexander COUNT YORK

* A/43/50.

ANNEXE

Déclaration des ministres des affaires étrangères des 12 Etats membres
de la Communauté européenne sur le Liban, faite le 13 juin 1988

Les Douze suivent avec préoccupation la situation critique au Liban, qui, après 13 ans de guerre et de souffrances, doit trouver d'urgence une solution politique. Le fonctionnement normal et le renforcement des institutions constitutionnelles libanaises est une condition préalable à une telle solution.

Dans ces conditions, les Douze estiment que le déroulement des prochaines élections présidentielles dans l'ordre et conformément aux dispositions constitutionnelles sera d'une importance décisive pour l'avenir de la République libanaise. Ils lancent un appel à toutes les parties concernées pour qu'elles apportent leur soutien à la préparation et au bon déroulement des élections.

Les Douze sont convaincus qu'une paix durable ne peut être obtenue que par la réconciliation nationale et la solution des problèmes internes, prenant en compte les intérêts légitimes de toutes les différentes communautés du pays. Ceci implique que tous doivent être prêts à faire des concessions réciproques. A cette fin, les Douze invitent toutes les parties à coopérer de façon constructive en vue d'arriver rapidement à une solution politique de la crise libanaise et de ses implications régionales.

En outre, les Douze insistent sur la nécessité d'intensifier les efforts visant au rétablissement de la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban.

La pleine indépendance et la souveraineté du Liban doivent être respectées, et ce pays doit pouvoir résoudre ses problèmes sans aucune immixtion ni ingérence extérieure.

Les Douze confirment leur soutien à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et en appellent à toutes les parties pour faire en sorte que cette force puisse exécuter son mandat sans entraves.

Les Douze condamnent à nouveau le fait que des otages sont toujours détenus au Liban, et demandent leur mise en liberté immédiate.
